



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 41482

## Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les crédits alloués à son ministère suite à la pollution pétrolière de l'Erika. Il se félicite en effet que la somme de cent millions de francs ait été allouée par le Gouvernement en vue de nettoyer les côtes souillées par la marée noire. Néanmoins, il apparaît que de nombreux bénévoles souffrent actuellement d'une carence en matériel, qui non seulement entrave le bon fonctionnement de leur travail mais les expose également aux dangers liés au maniement de ces hydrocarbures. Il souhaite dès lors qu'elle informe la représentation nationale de l'exacte répartition de ces crédits et qu'elle lui indique quelles sont les mesures qu'elle entend prendre afin d'accompagner pleinement et effectivement l'action de ces bénévoles qui, avec beaucoup de courage et d'abnégation, oeuvrent pour atténuer les conséquences désastreuses de cette pollution.

## Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux conséquences de la marée noire survenue au mois de décembre 1999 suite au naufrage du navire Erika. Les conséquences d'un tel accident représentent, en effet, une véritable catastrophe pour les zones littorales touchées. Aussi, plusieurs plans POLMAR d'envergure ont-ils été déclenchés afin de minimiser, autant que possible, les effets néfastes de la pollution. A cet effet, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a obtenu que les crédits alloués à ce fonds d'urgence pour lutter contre la pollution due au navire Erika soient très fortement augmentés passant ainsi de 10 millions de francs en décembre 1999 à 560 millions de francs à l'heure actuelle dont 40 millions de francs pour le renouvellement du matériel. C'est au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement qu'il revient de déléguer les sommes ainsi disponibles sur ce fonds POLMAR dans les cinq départements touchés par la marée noire, outre la préfecture maritime de l'Atlantique, au fur et à mesure des demandes émanant des préfets, ces derniers évaluant leurs besoins de façon régulière. A la date du 11 avril 2000, la répartition des crédits effectivement utilisés est la suivante : préfecture maritime : 40,00 MF ; préfecture du Finistère : 12,50 MF ; préfecture du Morbihan : 58,40 MF ; préfecture de la Loire-Atlantique : 147,80 MF ; préfecture de la Vendée : 40,00 MF ; préfecture de la Charente-Maritime : 6,30 MF. Par ailleurs, il convient en effet de saluer la mobilisation et l'abnégation des très nombreux bénévoles qui, spontanément, sont venus aider au nettoyage des côtes et au sauvetage des oiseaux mazoutés. Les populations littorales concernées ont été très sensibles à ce magnifique élan de solidarité. Dès le début de la marée noire, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a en conséquence demandé et obtenu que le fonds POLMAR prenne également en charge les dépenses des bénévoles directement liées à la lutte contre la pollution. En parallèle, l'ensemble des informations en la possession du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la toxicité du fioul a été immédiatement diffusé, de manière à ce que les préfets des départements touchés prennent les mesures de précaution appropriées. De même, et bien que d'après les expertises commandées tant à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) qu'à un organisme néerlandais indépendant, le RIVM (Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas), les durées d'exposition soient suffisamment

faibles pour que le risque pour la santé des personnes qui participent au nettoyage puisse être considéré comme négligeable, l'Institut de veille sanitaire (IVS) a été saisi pour qu'il mette en place un suivi épidémiologique des bénévoles. Le Gouvernement souhaite par ailleurs reconnaître, à sa juste mesure, l'apport considérable des bénévoles. C'est pourquoi 1 200 contrats à durée déterminée, financés par le fonds POLMAR, ont été créés à leur intention, afin d'inscrire leur action dans la durée, dans les chantiers de nettoyage, comme dans les ateliers de sauvetage des oiseaux. Enfin, pour l'avenir, l'accueil et l'organisation des bénévoles devront être améliorés. La mission de retour d'expérience confiée lors du comité interministériel de la mer (CIMER) du 28 février dernier à la mission d'inspection spécialisée de l'environnement devra faire des propositions en ce sens. D'ores et déjà, la création d'un brevet de secouriste de l'environnement permettra aux plus motivés d'avoir une action mieux coordonnée et d'être ainsi parfaitement efficaces lors des missions environnementales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41482

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2000, page 765

**Réponse publiée le :** 5 juin 2000, page 3402